bon de l'interpellation projetée, parce que, à son avis, on a laissé passer le moment propre; selon lui, le vent est, aujourd'hui, aux transactions qui prévaudront sous une forme ou sous une autre. Quant à la nomination du général de Galliffet au poste de gouverneur de Paris, le député de Montmartre affirme plus que jamais qu'elle n'aura pas lieu. Je vous ai écrit pourquoi j'étais, sur ce point de l'avis de M. Clémenceau. Aussi ne puis-je, aujourd'hui, que maintenir mon opinion.

La Bourse s'est montrée très-ferme, aujourd'hui, quoique les consolidés aient réagi de 3/16, à Londres.

Vous savez déjà, le *Journal des Débats* n'en a pas fait un mystère dans son numéro d'hier, que si M. Magnin fait répéter partout qu'il en a fini avec les révocations, dans son ministère, M. Wilson, son sous-secrétaire d'Etat opère lui-même, en dehors de son chef hiérarchique, et est en train de renouveler tout le corps des directeurs départementaux de l'enregistrement, dont personne jusqu'ici n'avait imaginé, le remaniement, ces directeurs étant tous d'anciens employés supérieurs de l'administration de l'Enregistrement, parfaitement étrangers à nos discordes politiques.

Les nombreux fonctionnaires de MM. Magnin et Wilson sont à la veille de voir apporter à leur situation bien d'autres changements également lamentables et cela avec l'aide de la commission parlementaire chargée d'examiner l'assiette et le recouvrement des contributions directes. Cette commission prétend fixer ainsi la situation des percepteurs et des receveurs particuliers, voire même des receveurs généraux, tout cela en un tour de main.

D'après l'ukase préparé, les surnuméraires percepteurs ne pourront être employés que dans les perceptions et non plus dans les recettes particulières ou chez les trésoriers payeurs généraux. Elle a créé en outre cinq classes de percepteurs dont elle supprime les remises actuellement accordées et leur donne en remplacement un traitement fixe de 2500 fr. 3,500, 4,500, 5,500 et 7,000 fr. Le traitement de première classe qui doit toucher 7,000 fr. pourra être élevé à 12,000 fr. dans les villes ayant plus de 100,000 âmes et à 16,000 dans Paris.

La commission a supprimé également les remises des receveurs particuliers qu'elle a divisés en trois classes, dont les traitements seront de 10,000, 14,000 et 16,000 fr. Le traitement de première classe pourra être élevé à 15,000 dans les grandes villes. La commission a décidé enfin qu'elle entendrait le ministre des finances dans sa prochaine séance, pour réglementer sur des bases identiques la situation des trésoriers payeurs généraux qui ne sont pas visés dans le projet soumis à ses délibérations. C'est, vous le voyez tout un bouleversement, un remaniement de fond en comble. Et cependant à en croire MM. Magnin et Wilson, percepteurs et receveurs particuliers n'avaient plus à concevoir aucune alarme. Quelle fixité d'esprit ou quelle franchise, me direz-vous. Ah! l'on n'est pas ministre opportuniste pour rien.

La commission relative aux conseils de fabrique, réunie sous la présidence du ministre de l'intérieur, a reçu communication des avis donnés par les préfets sur la comptabilité des fabriques. M. Duboy, conseiller d'Etat a présenté aussi l'analyse des avis de l'épiscopat. Les préfets sont unanimes pour demander l'épuration des comptes de fabriques par les conseils de préfecture. Les membres de l'épiscopat se sont bornés à adresser au ministre des cultes une protestation contre l'intervention du pouvoir civil dans la comptabilité des fabriques. Mgr l'archevêque de Paris a adressé une circulaire à tous les membres de l'épiscopat pour les engager à protester contre le projet du ministre. La commission, après avoir entendu ces déclarations, s'est ajournée à mercredi.

La commission de la marine marchande a entendu la lecture du rapport de M. Desseaux avec les modifications qui avaient été demandées à la dernière séance. Elle a adopté ce rapport.

Bulletin Economique

Le rendement des impôts. — Les impôts indirects ont donné, pour le mois de février 1880, une plus-value de 2,291,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et se sont élevés à 152 millions 809,000 francs, au lieu de 150.218,000 fr., chiffre prévu.

La plus-value se décompose comme suit :

Douanes	5,307,000	
Télégraphes	243,000	
Soit un total de		5,550,000

D'où il faut déduire une moins-value 3,259,000 francs ainsi répartie :

Enregistrement	989,000	
Contr. indirect.	1,861,000	
Postes	409,000	
Soit		3,259,000

Déduction qui ramène au chifire de... indiqué plus haut 2,291,000

Comparativement aux recouvrements du mois de février 1879, l'augmentation est de 4,956,000 francs pour le mois de février 1880.

La recapitulation donne pour les deux premiers mois de 1880 une plus-value totale de 7,769,000 francs sur les prévisions de l'année en cours, et une plus-value de 11,405,000 francs par rapport aux deux premiers mois de l'année 1879.

Circulaire du Syndicat de la marine du Nord. — Après un hiver aussi rigoureux et aussi long que celui dont la batellerie vient de souffrir, il eût été préférable de voir le chômage supprimé en 1880. Mais l'urgence de certains travaux projetés par le service des Ponts-et-Chaussées, ne permettait pas d'espérer qu'il en serait ainsi.

Le Syndicat de la marine du Nord dont le siége est à Condé, a eu recours à l'obligeance de M. Girard, député du 2e arrondissement de Valenciennes, à l'effet d'obtenir que la durée du chômage fût limitée à 30 jours, au maximum.

A son avis un chômage plus prolongé eût été la ruine de la batellerie et du commerce.

Nous nous empressons de porter à la connaissance des intéressés, l'extrait suivant de la réponse adressée par M. le ministre des travaux publics, à M. Alfred Girard :

Monsieur le député,

Vous avez bien voulu me transmettre, en *l'appuyant*, une pétition par lequel le Syndicat de la marine du Nord demande : 1° Que la durée du chômage des canaux en 1880 soit limitée à 30 jours. Sur le premier point les pétitionnaires recevront cette année satisfaction, sauf sur les canaux de Calais et de la Haute Colme, où la navigation sera suspendue forcément pendant 40 jours, à cause de la nature des travaux à y exécuter; les autres canaux et rivières de la région du Nord, ne subiront qu'un chômage de 30 à 31 jours au plus.

Le ministre des travaux publics,
H. VARROY.

Bulletin Militaire

LES GRANDES MANŒUVRES DE SEPTEMBRE.

Nous avons annoncé que des manœuvres d'ensemble seront exécutées cette année dans le 1er corps d'armée.

Voici les dispositions relatives à ces manœuvres :

Les divisions seront constituées en infanterie et en artillerie, comme celles qui font partie des corps d'armée manœuvrant réunis. On leur adjoindra, en outre, un régiment de cavalerie qui sera fractionné dans le cas où la division opérerait par brigade. Il en sera de même pour l'artillerie, qui comprendra 4 batteries par division ou 2 par brigade.

Le bataillon de chasseurs du corps d'armée manœuvrera avec la division la plus rapprochée.

Toutes les dispositions que nous avons indiquées précédemment seront appliquées sauf les différences suivantes :

Il n'y aura pas d'artillerie de réserve, ni de génie, ni de mulets porteur d'outils : es officiers de réserve des services administratifs ne seront pas convoqués ; la durée des manœuvres ne sera que de neuf jours dont deux jours de repos.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 12 Mars 1880.

PRÉSIDENCE DE M. CH. DAUDET, MAIRE.

Absents : MM. Screpel, Famechon, Labbe-Copin, Thérin, Legrand, Willem et Vienne, *empêchés*.

Le Conseil nomme les trois commissions suivantes :

JARDINS ET PROMENADES

MM. Willem, Labbe-Copin et Renaux.

MUSIQUES

MM. Vaissier, Labbe-Copin et Deleporte-Bayart.

ÉCOLE DE NATATION

MM. Morel, Flipo et Renaux.

Sur le rapport de la Commission des grands travaux,

Approuve le projet d'établissement d'un égoût collecteur depuis le Chemin de fer du Nord jusqu'au Sartel et d'un siphon, sous le canal de Roubaix ;

Vote un crédit de 1,030,000 francs à imputer sur l'emprunt de dix millions pour l'exécution immédiate des travaux entre la place du Trichon et le Sartel et du siphon sous le canal de Roubaix, et ajourne l'exécution des travaux depuis la place du Trichon jusqu'au Chemin de fer du Nord dont la dépense, évaluée à 170,000 francs, sera ultérieurement imputée sur des ressources ordinaires.

Emet le vœu que M le ministre des travaux publics veuille bien autoriser la mise en chômage du bief du Sartel depuis le 1er jusqu'au 31 mai. — Autorise l'administration municipale à faire exécuter les travaux de siphon, soit au moyen d'une adjudication publique, soit, en cas d'urgence dont elle restera juge, au moyen d'un traité de gré à gre avec un entrepreneur ou tâcheron.

Vote, sur la somme à valoir, portée au projet de construction d'aqueduc collecteur, un crédit de 7,000 francs pour l'acquisition d'une pompe à épuiser et d'une locomobile de 6 chevaux.

Vote un crédit de 5,124 fr. 75 c. à imputer sur l'exercice 1879 pour le payement d'intérêts dûs au bureau de bienfaisance.

Autorise la cession amiable de terrains aux héritiers Ferret moyennant la somme de 1642 fr. 35 c.

Renvoie à l'examen de la commission des musiques la proposition de l'administration de faire construire deux kiosques à demeure pour les auditions musicales au Square Notre-Dame et à la nouvelle promenade de Barbieux.

A l'examen de la commission de la voirie le projet de dégagement, au moyen d'une ou de deux rues, de l'église Saint-Joseph.

A la même commission la demande de rectification du plan d'alignement dans la rue du Chemin de Fer,

Autorise l'ouverture d'une rue aboutissant normalement à la rue St-Roch, dans le prolongement de la rue d'Isly, au quartier de l'Epeule, et ajourne la décision à prendre en ce qui concerne l'ouverture d'une rue prolongeant la rue Droulers.

Sur le rapport de la commission de la voirie présenté par M. Ryo.

Décide qu'il y a lieu d'imposer aux propriétaires qui demanderont à établir des constructions à l'alignement de l'avenue de Roubaix a Lille, sur les territoires de Croix et de Flers :

1° La production des plans et élèvations des constructions projetées ;

2° Un engagement sur papier timbré d'acquitter, immédiatement après l'achèvement des travaux, une redevance égale aux dreits de voirie en vigueur à Roubaix, et de payer annuellement la somme de un franc par ouverture.

3° Un engagement régulier de supporter les frais de construction et d'entretien des trottoirs et bordures des trottoirs le long de la maison, suivant les instructions qui seront données par la ville pour l'empierrement ou le pavage de ces trottoirs ; de supporter les frais de pavage et d'égoût au droit de leur propriété et sur la moitié de la largeur de la rue. Dans le cas où ces travaux de voirie n'auraient pas été exécutés lors de la demande des pétitionnaires, ces derniers auront à les payer lors de leur exécution. En outre, l'autorisation ne sera accordée que si la destination et le caractère de l'édifice sont en rapport avec le voisinage d'une promenade publique.

Sur le rapport de la Commission des finances présenté par M. Paulin Richard :

Vote un crédit de 1,345 francs 95 c. pour intérêts dûs aux héritiers Duthoit-Ferret.

Décide qu'il n'y a pas lieu d'émettre un avis favorable a la demande formée par le Conseil de fabrique de l'Eglise Sainte-Elisabeth à l'effet d'être autorisé à employer la somme de 22,000 francs, montant du legs fait pas Mlle Julie Descat, à l'acquisition d'un grand orgue.

Ajourne l'avis à donner sur la demande de patrimonialisation d'un immeuble appartenant aux hospices, formée parle sieur Bendievel Emile.

Sur le rapport présenté par M. Paulin Richard et sur les explications fournies par M. le Maire.

Décide la création de 10 bourses à l'Institut Sévigné; ces bourses seront mises au concours immédiatement.

Sur le rapport de la Commission de la voirie, présenté par M. Deleporte-Bayart.

Décide que des mesures seront prises par l'Administration pour faire éclairer à l'huile la partie de la rue dite Pierre-de-Roubaix prolongée.

Le Secrétaire,
P. FLIPO.

Le Maire de la ville de Roubaix, a l'honneur de prévenir ses conciteyens que l'ouverture de la Salle d'Asile, *Rue de Flandre*, aura lieu le lundi 15 mars prochain.

Les inscriptions sont reçues à la Salle d'asile, à partir de ce jour.

Hôtel-de-ville de Roubaix le 10 mars 1880.
Le Maire, CH. DAUDET.

La commission chagée de l'examen des propositions de loi : 1° de MM. Alfred Girard, Trystram et plusieurs de leurs collègues ; 2° de MM. Laroche-Joubert et Georges Brame, relatives aux marchés passés par l'Etat (nos 1342-1381-1652), a nommé M. Alfred Girard, député du Nord, président.

On n'a pas oublié l'histoire du sacristain de Saint-Joseph, M. Cuvelier, qui était accusé d'avoir assommé une cabaretière de la rue de Tourcoing, venue à la cure pour solliciter des secours en faveur d'une indigente. La vérité est, que la cabaretière, en se retirant, était tombée de l'une des marches de l'entrée et s'était très-légèrement meurtrie la figure. Mais, comme il s'agissait d'un sacristain, on avait essayé de grossir l'affaire et de la présenter au public sous un jour révoltant.

Le sacristain a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel de Lille, qui a entendu la cabaretière et les témoins amenés par elle et par le prévenu.

Comme bien on pense, la cabaretière se proposait de demander de gres dommages-intérêts.

Mais, après des débats qui ont duré une heure et demie, le tribunal, convaincu de la parfaite innocence du sacristain, l'a acquitté purement et simplement.

C'est Me Chesnelong qui défendait M. Cuvelier.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

En rendant sa décision au sujet de l'élection d'un conseiller d'arrondissement pour le canton-Sud de Tourcoing, dans les termes que nous avons relatés hier, le Conseil de Préfecture, a joué un tour de bâton à la candidature conservatrice.

La question des bulletins blancs qui donnait la majorité absolue a M. Paul Ducrocq, a été écartée. On a fait surgir, celle de la différence en plus des suffrages portés sur les listes d'émargement, afin de donner une lueur d'authenticité à la candidature de gauche.

Premièrement: où donc le Conseil de Préfecture a-t-il découvert cette différence entre les suffrages émargés sur les listes et les bulletins exprimés dans l'urne. Nous avons lu le procès-verbal des opérations électorales; cette particularité de la plus haute importance, n'y était mentionnée d'aucune sorte.

Nous voulons bien croire que le Conseil de Préfecture, a statué en bonne connaissance de cause — en admettant même qu'il n'ait pas choisi ses moyens avec partialité — mais, alors, à qui imputer la faute d'un malentendu qui fait échouer une candiature qui se serait reproduite au second tour, et avec succès ?... Au bureau électoral lequel ignorant ses attributions, a induit en erreur, les électeurs et le candidat, en omettant de les renseigner sur les irrégularités des opérations, et en rédigeant un procès-verbal, dans lequel existait un vice de forme. Cette négligence déplorable coûte une candidature au parti conservateur.

Mais voyons maintenant la décision du Conseil de préfecture :

« Etablissant que le nombre des votants émargés sur les listes, était supérieur de 28, au total de bulletins de l'urne il a déclaré « qu'un nombre égal de voix devait être retranché au candidat de la majorité. » Cette résolution est sans précédent. Les lois électorales sont muettes, il est vrai, sur ce point ; mais les décisions du Conseil d'Etat fort autorité, et voici ce que nous y découvrons à la date du 12 mai 1868, à propos de l'élection départementale de Beauveille (Eure) : « Il n'y a pas lieu de s'arrêter sur ce fait, lorsque le nombre des suffrages exprimés en moins étant attribué au concurrent du candidat élu, ce dernier conserve encore la majorité. » Or le Conseil de préfecture loin de se conformer à cette décision — qui, nous le répétons, fait autorité — a procédé, *motu proprio* d'une manière diamétralement contraire.

Il était bien plus simple de conclure selon la loi, statuant que « pour le calcul de la majorité absolue, on ne doit tenir compte que du nombre de bulletins relevés dans l'urne, et non du nombre de votants constatés sur les feuilles d'appel. »

M. Paul Ducrocq eut été élu.

Nous ne doutons pas que M. Paul Ducrocq n'en appelle au Conseil d'Etat, à moins qu'il ne préfère attendre les nouvelles élections très-prochaines, dont les résultats lui seront favorables, car, on évitera de donner au Conseil de Préfecture, voix au chapitre.

G. B.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES : M. Bertrand, vicaire d'Aniches, est nommé curé de Grand-Fayt.

M. Dehen, vicaire de Tourcoing (Notre-Dame), est nommé curé de Montay.

M. Gillet, professeur à l'Institution Notre-Dame des Victoires, à Roubaix, est nommé vicaire de Tourcoing (Notre-Dame).

M. Christory, vicaire d'Estaires, est transféré à Lille (Saint-Etienne).

M. Barbez, retiré depuis quelque temps dans sa famille pour raisons de santé, est nommé aumônier du pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Armentières.

Mgr de Lydda ordonnera, samedi prochain, dans la chapelle du Grand-Séminaire : 20 prêtres, 1 diacre et 3 sous-diacres.

Les étrennes du diocèse de Cambrai à Sa Sainteté Léon XIII s'élèvent à ce jour au chiffre de 75,686,15

Par décisions ministérielles, M. le général Roussel de Courcy, commandant la 15e division d'infanterie, est nommé au commandement de la 2e division d'infanterie (1er corps d'armée et des subdivisions de région d'Arras, de Béthune, de Saint-Omer et de Dunkerque, en remplacement de M. le général Blot, qui a reçu une autre destination.

M. Chartier, médecin-principal de 2e classe à l'hôpital militaire de Valenciennes, passe à l'hôpital militaire de Vincennes.

M. Breton, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Sedan, passe à l'hôpital de Valenciennes.

— M. Fresney, du 8e de ligne en garnison à Valenciennes figure avec le n° 14 sur le tableau des chefs de bataillon proposés pour le grade de lieutenant-colonel.

Voici le programme de la soirée bachique offerte par la *Fanfare Delattre* à ses membres honoraires lundi 15 mars, à huit heures du soir, au local de la société, rue de Tourcoing :

PREMIÈRE PARTIE. — Fanfare, valse, Weber. — M. Lefebvre, *Les trois soldats*, Faure. — M. Bauduin, romance, XXX. — M. Taupe, *La neige*, air varié pour tuba, Arban. — M. S. D. *Le Frileux*, chansonnette, XXX. — M. Aujogne, *Le Vallon*, Gounod. — M. Bonnel, thème et variations pour piston, XXX. — M. F. Devienne, chansonnette comique, XXX.

DEUXIÈME PARTIE. — Fanfare, polka, Tack. — M. Bauduin, romance, XXX. — M. Aujogne, *Les Rameaux*, Faure. — M. Jourdeuil, air varié pour alto, Merckx. — M. S. D., *Les gêneurs*, chansonnette, XXX. — MM. Lefebvre et Delépée, *Cromwell et Charles Ier*, duo, Concone. — M. F. Devienne, chansonnette comique, XXX.

Le piano sera tenu par M. L. Ecrepont.

Une bande de petits malfaiteurs réfugiés dans un hangar appartenant à M. Vandenbulke de Tourcoing, a été prise par la police, dans la nuit d'avant-hier au sentier de Roubaix.

Les habitants de ce chemin qui est hors de l'aggiomération, s'étaient plaint au chef de la police de Tourcoing que leur quartier étaient hantés par cinq ou six petits vagabonds dont ils craignaient les prouesses. Une patrouille d'agents visita l'endroit pendant la nuit, et trouva six des jeunes drôles, couchés dans le hangar.

Ces six gamins, dont l'aîné a 14 ans à peine, se sont déjà assis, (quelques-uns plusieurs fois) sur les bancs du tribunal correctionnel.

Trois d'entre eux, Emile Govaert, Jean Dassonville, Léon Vanosch, ont fait un mois de prison, à la suite d'un vol opéré ensemble. Un, Emile Delegrange, a subi à deux reprises, un emprisonnement de 2 et de 3 mois, pour vol; enfin les deux derniers, Kerkhove et Deprins n'ont encore rien à leur charge.

Dans la journée qui a précédé la nuit de leur arrestation, ils avaient volé divers objets, qu'on a retrouvés sur eux, dans un bureau de tabac, situé près de l'abattoir à Roubaix (2 calepins, 2 pipes, 2 encriers). Ils ont aussi, le même jour, enlevé à l'étalage d'un charcutier de la rue de Tourcoing, des provisions de bouche.

Les personnes qui se trouvaient dans les champs, avant-hier, entre Marcq-en-Barœul et Wasquehal, ont assisté à un singulier *Steeple-chase*, celui de deux gendarmes courant après un malfaiteur.

Enfin, notre homme fut acculé entre la barrière du chemin de fer à droite, le canal de Roubaix à gauche, et les deux gendarmes devant. Il était pris. Mais on doit de sincères éloges à ces deux braves militaires qui appartiennent à la brigade de Tourcoing, car ils ont eu bien des peines à la poursuite du drôle, qui avait beaucoup d'avance sur eux.

Voici comment cet incident s'est produit :

La gendarmerie ayant appris que M. Delesalle, maire de Marcq, venait d'engager un domestique suspect, reconnurent qu'en effet, l'individu n'était autre qu'Auguste Gevaerts condamné par défaut, à 3 mois de prison, à la suite de coups et blessures sur un cabaretier de Mouveaux.

Deux gendarmes furent donc délégués pour procéder à l'arrestation d'Auguste.

Dans l'interrogatoire préalable, Auguste nia et déclara qu'il se nommait Maréchal, et afin d'établir son identité plus clairement, il de manda la permission d'aller prendre ses papiers, mais c'est la clé des champs qu'il prit. Quelques minutes après les gendarmes ne le voyant pas reparaître flairèrent l'affaire, et s'élancèrent à la poursuite de Gevaert.

Il a fallu courir au moins deux kilomètres pour le saisir.

Une grande manœuvre de la pompe à vapeur de Lille aura lieu dimanche prochain, à l'établissement de l'Union linière, rue de Wazemmes.

On a amené hier, à la prison de Lille, un marchand de bestiaux de Templeuve, Alp. Berthelot, arrêté par l'adjoint de cette commune, au moment où il était en train d'assommer la femme Lennes, cabaretière, qui lui refusait à boire.

Un Lillois, M. Achille Liagre, élève à l'Ecole des Beaux-Arts (section d'architecture), a obtenu dans les derniers concours une première mention de dessin et une mention d'architecture; en conséquence M. A. Liagre ayant réuni les dix-huit valeurs nécessaire a été proclamé élève de première classe.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Dans son audience du 11 mars, le tribunal correctionnel de Lille, a prononcé les condamnations suivantes :

Un an de prison à Ed. Ego, ouvrier à l'usine de Fives, pour vols au préjudice de cet établissement.

3 mois à Ed. Longuépée, pour rébellion et menaces de mort envers le sous inspecteur Leignel, de la police de Lille.

Trois mois à P. Baesens, Aug. Messine, Alp. Bonne, de Wattrelos, pour injures et coups au sieur Louis D..., qui passait inoffensif près d'eux, dans la soirée du 29 février.

Un mois de correction au jeune B. D..., d'Houplines, âgé de 15 ans, pour vols au préjudice d'un ferblantier de notre ville, chez lequel il était en apprentissage.

CHEMIN LATÉRAL GAUCHE DE LA VOIE FERRÉE DE TOURCOING A MENIN

Nous, Maire de la ville de Tourcoing,

Vu la délibération, en date du 14 février 1879, par laquelle le Conseil municipal propose le classement comme voie publique et l'élargissement à 7 mètres du chemin latéral à la voie ferrée de Tourcoing à Menin (côté gauche) partant de la rue de Mouveaux et se prolongeant jusqu'à la limite du territoire ;

Vu le plan à l'appui de cette délibération ;

Vu l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 ;

Vu le décret du 25 mars 1852, art. 1er et le tableau A, n° 50 ;

Vu l'arrêté, en date du 26 décembre 1879, par lequel M. le Préfet du Nord, ordonne une enquête de trois jours sur l'utilité publique du projet et nommé Commissaire à l'effet de recevoir, s'il y a lieu, les déclarations des habitants, M. Dhalluin, conseiller d'arrondissement à Linselles,

DONNONS AVIS

Que l'avant-projet ci-dessus visé sera déposé, pendant quinze jours, du 6 au 20 mars courant, au secrétariat de la Mairie, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance ;

Qu'à l'expiration de ce délai, c'est-à-dire les 22, 23 et 24 mars, M. Dhalluin, nommé commissaire-enquêteur, ainsi qu'il est dit ci-dessus, recevra de 2 heures à 4 heures de relevée, dans une des salles de la Mairie, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

Le présent avis sera publié à son de caisse et affiché aux lieux accoutumés, pour que nul n'en ignore et afin que cette publicité autorise à compter le silence des absents comme un vote affirmatif.

A l'Hôtel-de-Ville, le 6 mars 1880.

V. DERVAUX, adjoint.

— SAINT-OMER. — Nous avons déjà annoncé le voyage de notre concitoyen M. A. de Neuville, à Londres. On sait qu'il s'y est rendu pour terminer le tableau : la *Défense de Rorke-Drift*, épisode de la guerre du Zululand, et peindre d'après nature les têtes des principaux personnages.

Le prince et la princesse de Galles, le duc et la duchesse de Connaught, lui ont fait l'honneur de venir voir son tableau dans la galerie de *Fine Arts Society* dans *Bond Street*, où il met la dernière main.

La Reine Victoria avait d'abord télégraphié qu'on lui envoya le tableau à Windso; mais, à cause de la difficulté qu'aurait offerte le transport d'un tableau de plusieurs mètres de longueur, elle ne l'a vu qu'hier à *Buckingham Palace*, ou elle est venue pour un « lever » qui a eu lieu le matin.

— HAZEBROUCK. — La Cour de cassation a, dans son audience d'hier, rejeté le pourvoi de Emile-Charles Couvelaere, condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'assises du Nord, du 29 février 1880 pour assassinat.

— Avant-hier, une dame anglaise qui venait d'Amiens, s'aperçut, étant dans le train, quelle avait laissé à la gare de cette ville, sa sacoche renfermant mille livres sterling.

A son arrivée à Boulogne elle fit télégraphier à la gare de départ, d'où il lui fut répondu, que le 25,000 francs qu'elle avait oubliés avaient été retrouvés et étaient tenus à sa disposition.

On essaierait en vain de louer l'acte accompli par l'auteur de cette trouvaille, car de tels faits sont au-dessus de tout éloge quelqu'éclatants qu'ils soient.

— DOUAI. — Un des vétérans de la cause royaliste, M. Pellieux, avocat à la Cour d'appel de Douai, est décédé jeudi dans cette ville.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 mars. — Elodie Dick, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 9. — Hermance Vergucht, rue de Mouveaux, cour du Lapin noir, 5. — Hélène Lanneau, Grande-Rue, cour Baas, 13. — Victorine Sturbaut, rue de la Balance, 47. — Augustine Dujardin, rue Daubenton, 25. — Céline Vandrouille, rue des Anges prolongée, cour Lannoo. — Clotilde Bettremieux, rue du Pile, maison Wannin, 44. — Joseph Lameeuws, rue Jacquart, 74. — Henri Carette, rue du Fontenoy, 14. — Georges Mortier, rue du Grand-Chemin, 95.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 MARS. — Sidonie Moine, 46 ans, cabaretière, rue du Fontenoy. — Laure Deffrennes, 2 ans, rue de Banque, 8. — Auguste Mouraux, 25 ans, représentant de commerce, rue de la Concorde, 25. — Emile Lerberghe, 4 mois, rue de la Redoute, maison Germain, 15. — Eugénie Vanleynseele, 2 ans, grande cité du Pile, 32. — Anne Faucart, 24 ans, ménagère, rue de l'Avocat, 6. — Marie Follet, 17 ans, couturière, rue Descrême, cité Roussel. — Hubeau, présenté sans vie, rue Turgot, cour Vandorpe. — Marie Watteau, 73 ans, ménagère, sentier du Ballon. — Marie Vanseymortier, 2 ans, rue de Flandre, 45.

Convois funèbres à Obits

Les amis et connaissances de la famille PONTHIEU-LOUCHET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame MARIE-MARGUERITE-HÉLOÏSE LOUCHET, décédée à Leers, le 12 mars 1880, dans sa 46e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 17 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Leers (France). — L'assemblée à la maison mortuaire, voisinage du Nouveau Jeu, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille DESPLANQUE-MULIÉ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame FIDELINE MULIÉ, veuve de Monsieur FRANÇOIS DESPLANQUE, décédée à Herseaux, le 13 mars 1880, à l'âge de 70 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 15 mars, à 9 h. 1/2, en l'église d'Herseaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la ferme Desplanque-Bernard, près la Place.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 15 mars 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame ANNE-MARIE THIEFFRY, veuve de Monsieur ISIDORE HER, décédée à Roubaix, le 20 mars 1879, à l'âge de 69 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 15 mars 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS VANDAMME, époux de Dame ANNA VILLAYES, décédé à Roubaix, le 13 février 1880, à l'âge de 25 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 15 mars 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur OSCAR-LOUIS MEURISSE, négociant, époux de Dame ROSINE NANESTE, décédé subitement à Roubaix, le 13 février 1880, dans sa trente-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— NAMUR. — M. J.-M. Dohet, membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Namur, bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien échevin de la ville de Namur, chevalier de l'Ordre de Léopold, est mort mercredi, à onze heures, administré des Sacrements de l'Eglise.

— TOURNAI. — Les armoiries épiscopales de Mgr Du Rousseaux, évêque d'Euménie, ont pour auteur M. le baron J. Béthune d'Ydewalle, le grand artiste chrétien.

L'écu est d'azur à la croix fleuronnée d'or, chargée, en abîme, d'un quatrefeuilles de gueule d'or, au Sacré-Cœur de Jésus de carnation, enflammé et rayonnant d'or ; au premier canton, le monogramme de Marie, d'argent couronné d'or. La devise porte le texte évangélique : *Pax vobis*.

C'est Son Eminence Mgr le cardinal Dechamps qui sacrera Mgr Du Roussaux dans la modeste enceinte de la chapelle du Petit-Séminaire de Malines.

La députation envoyée par le Chapitre de la cathédrale de Tournai pour assister au sacre de Mgr Du Roussaux, sera composée de Mgr Ponceau, doyen du Chapitre, de M. le vicaire général Bouvry, et de MM. les chanoines Delecœuillerie, Maton et Vray. M. le chanoine Bouvry fera l'office de cérémoniaire.

Le banquet aura lieu dans le grand salon du Petit-Séminaire, à Malines, et sera présidé par Son Eminence le cardinal Dechamps.

Aussitôt après la solennité de son sacre, Mgr Du Roussaux se propose de faire un pèlerinage à la Vierge de Montaigu ; Sa Grandeur se rendra ensuite dans sa ville natale, où elle ira aussi acquitter une detre de dévotion au sanctuaire de Notre-Dame de Hal, sa protectrice et sa patronne.

Monseigneur ne rentrera à Tournai que le vendredi 19, jour de la fête de Saint-Joseph, par le train de onze heures.

Sa Grandeur se rendra à l'évêché pour revêtir les habits pontificaux. Le Chapitre et tout le clergé de la ville épiscopale ira chercher Monseigneur à la porte de l'évêché pour l'introduire processionnellement à la cathédrale

Le *Te Deum* d'actions de grâces sera chanté à 11 heures 1/2. MM. les curés de la ville ont été invités à l'annoncer au prône, dimanche prochain, et à engager les fidèles à y assister.

FAITS DIVERS

— Jeudi ont commencé à l'école des Beaux-Arts les premiers concours pour les grands prix de Rome. Le nombre de ces prix varie tous les ans : celui de 1880 est de quatre : peinture, architecture, gravure et sculpture.

— Une réunion au profit de l'œuvre diocésaine des écoles libres aura lieu à Paris mardi soir 16 mars, 6 heures 1/2 précises, au cirque d'été (Champs-Elysées) sous la présidence de M. Chesnelong, sénateur. Après une allocution du président, on y entendra le rapport sur la situation de l'œuvre, fait par M. Denys Cochin, et un discours du duc de Broglie.

— Le Muséum d'histoire naturelle de Paris vient de faire venir de Nantes plusieurs milliers d'arbres et d'arbustes destinés à réparer les dégats causés par l'hiver extraordinaire de 1879.

Le labyrinthe présente en effet, l'aspect d'un bois sur lequel le feu aurait passé. Le cèdre historique et les sujets âgés de cinquantes ans ont l'extrêmité de toutes les branches détruites. Les espèces rares complètement gelées et mortes se comptent par centaines.

— Depuis quelques temps M. Macé, che du service de sûreté, recevait de nombreuses plaintes des grands magasins de nouveautés de Paris, qui voyaient leurs étalages dévalisés par un grand nombre de pickpokets. Ceux-ci profitant de la foule, enlevaient des foulards et des mouchoirs, ou bien encore de nombreuses pièces d'étoffes. — M. Macé fit surveiller les abords de ces grands magasins, et bien lui en prit; car, à huit heures du soir plus de trente de ces industriels, hommes et femmes, furent écroués au dépôt de la préfecture de police. — Dans l'espace d'une demi heure, quatre de ces malfaiteurs furent arrêtés dans les magasins du Louvre.

— Un étrange et grave accident s'est produit soudainement hier soir, vers cinq heures et demie, dans la fabrique de brosses de MM. Renne et fils à Paris. — Douze ouvriers étaient occupés dans le sous-sol à faire fondre de la poix, à l'aide de la flamme du gaz. L'atmosphère s'imprégnait insensiblement de vapeurs lourdes et d'émanations inéphitique ; les ouvriers ne s'en étaient pas aperçu quand, en un instant, huit d'entre eux, tombèrent successivement inanimés. — Leurs quatre compagnons s'empressèrent d'appeler du secours. On accourut aussitôt et l'on parvint à les retirer à demi suffoqués déjà. Des soins leur ont été immédiatement prodigués et n'ont pas tardé à les rappeler à la vie.

— Dans sa séance de samedi dernier, le comité de la presse française pour les inondés de Murcie et les pauvres de France, a décidé qu'un a-compte de 300.000 francs serait réparti entre les intéressés. Dans cette somme, le journal *Paris-Murcie* figure pour 280,000, et la fête de l'Hippodrome pour 40,000 francs. Jeudi, les délégués du mitié de la presse, MM. Vührer et Mortimer, ont eu l'honneur d'être reçus par M. le marquis de Molins, ambassadeur d'Espagne, et de remettre entre ses mains la somme de 150,000, part afférente aux inondés espagnols. Pareille somme sera remise par les mêmes délégués, moitié au préfet de la Seine pour les pauvres de Paris, moitié à M. le ministre de l'intérieur pour les pauvres de France.

— L'Académie française, dans sa séance tenue jeudi sous la présidence de M. le duc d'Aumale, a reçu communication d'une lettre de Me Rousse, avocat à la cour d'appel de Paris, qui pose sa candidature à la succession académique de M. Jules Favre. L'académie a ensuite décidé que l'élection destinée à pourvoir à la vacance du fauteuil du célèbre orateur aura lieu le 23 mai prochain. Ce fauteuil est le ving-neuvième. Voici les noms des académiciens par lesquels il a été occupé jusqu'à présent: 1634, Gombault ; 1666, P. Tallemant ; 1712, Danchet ; 1748, Gresset ; 1773, Millot ; 1785, Morellet ; 1810, Lemontey ; 1826, Fourier ; 1830, Cousin ; 1868, Jules Favre. C'est M. le duc d'Aumale qui était directeur de l'Académie lors de la mort de M. Jules Favre, et c'est par conséquent lui qui sera chargé de recevoir son successeur.

— Un terrible incendie a dévoré, il y, deux jours, au Pont, hameau de Saint-Pierre-d'Alb